

## CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

Numéro 8  
Septembre 1997

### Revenu et niveau de vie des ménages 1995 : Comment se situent-ils par rapport à 1994 ?

Frédéric BERGER - CEPS/INSTEAD

#### *Revenu et niveau de vie des ménages 1995 : comment se situent-ils par rapport à 1994 ?*

Entre 1994 et 1995, le revenu disponible net des ménages a augmenté de 2,69 % en francs constants. Dans le même temps, le niveau de vie des ménages augmentait en moyenne de 3,16 % (francs constants). Les revenus du travail composent toujours la plus grande part du revenu disponible net ; mais, parmi les différentes sources de revenus, les prestations sociales ont connu la plus forte progression. Les écarts entre le revenu disponible des ménages les plus défavorisés et celui des ménages les plus nantis se sont légèrement tassés entre 1994 et 1995.

#### *Bilan de la précarité pécuniaire au Luxembourg*

Entre 1994 et 1995, la précarité pécuniaire a diminué : 3,9 % de ménages sous le seuil RMG en 1994 pour 3,0 % en 1995. Après avoir observé la répartition des ménages autour du seuil RMG, cet article s'attache à montrer l'impact du programme RMG en 1994 au niveau de la population bénéficiaire et au niveau des personnes vivant en insécurité pécuniaire. Plusieurs autres questions y sont traitées. Par exemple : que mesure le seuil RMG et où se trouvent ses limites ?

#### *L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994*

Plus de la moitié des ménages sont endettés en 1994 (53,5 %). Les dettes représentent en moyenne 23 % du revenu des ménages endettés. Que ce soit pour le logement ou les biens de consommation, l'endettement touche plus fréquemment les ménages jeunes et plus lourdement les ménages dont les revenus sont les plus bas.

#### Pour comprendre les résultats

Les données présentées ici proviennent du Panel Socio-Economique «Liewen zu Lëtzebuerg » deuxième génération (PSELL 2). Faisant suite au premier panel (1985-1994), il vise le même but : connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui vivent au Luxembourg et qui bénéficient du système de protection sociale luxembourgeois. Chaque année, depuis 1995, des informations relatives aux principaux aspects de la vie de la population sont récoltées auprès d'un échantillon représentatif de la population. En 1995, l'échantillon des répondants comprenait 8 192 individus répartis dans 2 978 ménages. En 1996, il comprenait encore 6 805 individus répartis dans 2 472 ménages.

Pondérés, les échantillons comprenaient 5 120 ménages en 1995 et 3 918 ménages en 1996.

Un volet de l'enquête, consacré aux revenus, permet de déterminer **le revenu disponible net** des ménages à partir de 37 sources différentes de revenus (26 revenus individuels et 11 revenus collectés au niveau du ménage). La présence de chaque source de revenu est vérifiée mois par mois et le dernier montant perçu est enregistré. Le revenu disponible ainsi obtenu est entendu «net d'impôts ». Ce montant surestime toutefois les ressources disponibles lorsque deux personnes appartenant à un même foyer fiscal sont soumises à l'impôt au titre du cumul. La présente étude ne permet pas, en effet, de calculer directement ce prélèvement fiscal supplémentaire.

De 1994 à 1995, le revenu net des ménages a-t-il progressé ? Sa composition s'est-elle modifiée entre ces deux dates ?

Le profil des ménages les moins favorisés ou celui des plus aisés a-t-il eu le temps d'évoluer au cours de ces deux années ?

En 1995, les ménages ont disposé en moyenne d'un revenu net mensuel égal à 126 570 Flux en francs courants. Pour 1994, ce montant se situait à 121 062 Flux<sup>1</sup> soit une augmentation de 4,55 % en francs courants. Corrigé des effets dus à l'inflation<sup>2</sup>, le revenu net mensuel moyen se situe à 124 323 Flux en 1995, soit une hausse de 2,69 % entre 1994 et 1995.

Le revenu disponible net mensuel moyen n'est qu'une valeur de tendance centrale et moins de la moitié des ménages atteignent, en fait, ce montant. L'observation de la distribution du revenu disponible net mensuel moyen rend mieux compte de la dispersion de ce dernier. La moitié des ménages disposaient d'un revenu disponible net mensuel inférieur à (revenu disponible net mensuel médian) :

- 106 831 Flux en 1995 en francs constants (base 100 :1994)
- et 103 059 Flux en 1994 (cf. graphique 1).

En 1995, en francs constants (base 100 :1994) :

- 8,6 % des ménages disposaient d'un revenu net inférieur à 50 000 Flux (9,9 % en 1994)
- 45,2 % des ménages disposaient d'un revenu net inférieur à 100 000 Flux (47,5 % en 1994)
- 71,8 % des ménages disposaient d'un revenu net inférieur à 150 000 Flux (73,5 % en 1994)
- 87,7 % des ménages disposaient d'un revenu net inférieur à 200 000 Flux (88,1 % en 1994)
- 97,0 % des ménages disposaient d'un revenu net inférieur à 300 000 Flux (96,8 % en 1994).

L'observation des courbes cumulatives croissantes des pourcentages de ménages selon le revenu disponible net en 1994 et 1995 (cf. graphique1) conforte le fait que les revenus nets de 1995 ont augmenté par rapport à ceux de 1994. La part des ménages qui atteint un niveau de revenu disponible net donné est légèrement supérieure en 1995 par rapport à 1994. Le glissement vers la droite de la courbe cumulative croissante des pourcentages de ménages selon le revenu disponible net illustre ce phénomène.

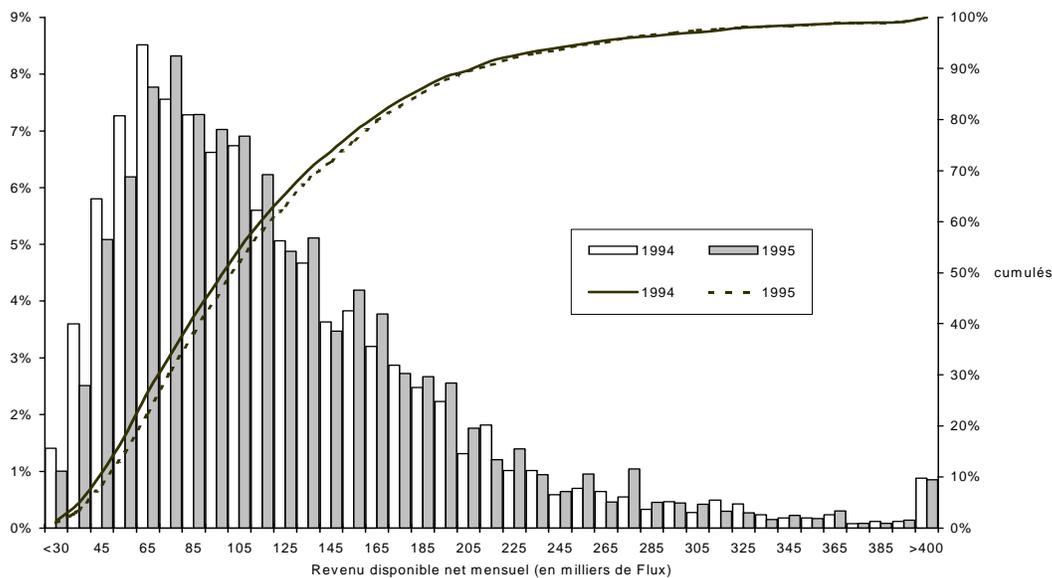
Le revenu disponible net par unité de consommation ou niveau de vie de

1995 a lui aussi progressé par rapport à celui de 1994.

En 1995, le niveau de vie mensuel moyen par ménage se situait à 67 024 Flux en francs courants et 65 834 Flux en francs constants contre 63 820 Flux en 1994, soit une hausse de 5,02 % en francs courants et de 3,16 % en francs constants. Rappelons que le niveau de vie, qui permet de comparer les revenus nets de ménages de compositions démographiques différentes, est mesuré en divisant le revenu disponible net du ménage par le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité de consommation pour le chef de ménage, 0,7 unité pour toute autre personne âgée de 15 ans ou plus et 0,5 unité pour chaque enfant (moins de 15 ans).

En 1995, le niveau de vie mensuel médian<sup>3</sup> se situait à 57 910 Flux en francs constants ; ainsi la moitié des ménages disposait d'un niveau de vie inférieur à ce montant et l'autre moitié disposait d'un niveau de vie supérieur à ce même montant. En 1994, ce niveau de vie mensuel médian se situait à 55 382 Flux.

**Graphique 1 : Distribution du revenu disponible net et courbes cumulatives croissantes des pourcentages de ménages selon le revenu disponible en 1994 et 1995** <sup>4</sup>(francs constants base 100 : 1994)



Source : PSELL II-CEPS/I. & Statec 1994 et 1995

<sup>1</sup> "Le revenu des ménages en 1994", Pierre HAUSMAN, Population et Emploi / Conditions de vie des ménages, n°5, Janvier 1997, STATEC, CEPS/I., IGSS.

<sup>2</sup> Entre 1994 et 1995, l'indice annuel moyen des prix à la consommation (base 100 en 1990 rattaché à la base 1.1.1948) est passé de 553.88 à 563.89, soit une hausse de 1.81%

<sup>3</sup> Le niveau de vie mensuel médian correspond au montant qui divise l'échantillon des ménages en deux parties égales.

<sup>4</sup> L'axe de gauche gradué de 0 à 9% se rapporte à la distribution du revenu disponible en 1994 et 1995 (histogramme) ; l'axe de droite gradué de 0 à 100% se rapporte aux courbes cumulatives croissantes des pourcentages de ménages selon le revenu disponible en 1994 et 1995.

**Une composition moyenne du revenu disponible net qui varie peu entre 1994 et 1995**

Le revenu disponible net du ménage se compose de revenus perçus à titre personnel et de revenus perçus au titre du ménage. Les revenus «personnels» ont été collectés auprès de chaque membre du ménage parmi un ensemble de vingt-six sources de revenus (revenus professionnels, pensions, allocations diverses, rentes...). Les revenus collectés au niveau du ménage sont issus de onze sources différentes, ils couvrent plus particulièrement les allocations familiales, les revenus du capital ou de la production familiale.

On distinguera deux grands groupes de revenus : les revenus primaires et les revenus de la redistribution publique. Les revenus primaires sont liés au travail (salaires, bénéfices, revenus de professions indépendantes), au capital (loyers, intérêts, dividendes) ou encore aux transferts privés (pension alimentaire, aide sociale privée). Les revenus de la redistribution publique s'articulent autour de trois grands groupes : les revenus de remplacement, les prestations familiales et les autres transferts publics.

Les revenus du travail composent la plus grande part du revenu disponible net des ménages. En 1995 (cf. tableau 1), les revenus du travail composaient en moyenne 64,5 % du revenu disponible net des ménages. Tous types de ménages confondus, cette part s'élevait à 65,4 % en 1994. Les revenus de remplacement occupent la seconde place quant à leur contribution dans la composition du revenu disponible net du ménage, ils représentent un quart du revenu disponible net du ménage en 1995. Bien que la composition moyenne du revenu disponible net varie peu entre 1994 et 1995, on notera néanmoins que la part qu'occupent les revenus de la redistribution publique dans le revenu disponible net augmente légèrement au détriment de la part des revenus du travail entre 1994 et 1995. A cela, on peut avancer plusieurs hypothèses qui seraient probablement plus perceptibles sur une période plus longue et qui ont déjà été démontrées

Tableau 1 : Composition moyenne du Revenu Disponible Net et proportion de ménages bénéficiaires des différents types de revenus en 1994 et 1995

Types de revenus	Composition moyenne du revenu disponible net		Proportion des ménages bénéficiaires des différents types de revenus	
	1994	1995	1994	1995
<b>Revenus primaires :</b>	<b>70,8 %</b>	<b>70,3 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>82,5 %</b>
Revenus du travail	65,4 %	64,5 %	69,7 %	69,8 %
Revenus du capital	5,2 %	5,5 %	27,1 %	28,1 %
Transferts privés	0,2 %	0,3 %	1,4 %	2,2 %
<b>Revenus de la redistribution publique :</b>	<b>29,2 %</b>	<b>29,7 %</b>	<b>76,0 %</b>	<b>77,9 %</b>
Revenus de remplacement	24,7 %	25,0 %	47,0 %	48,5 %
Prestations familiales	4,3 %	4,3 %	38,7 %	38,6 %
Autres transferts publics	0,2 %	0,4 %	0,9 %	2,9 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>		

Source : PSELL II-CEPS/Instead 1994 et 1995

par une étude précédente sur le revenu des ménages et son évolution de 1985 à 1992<sup>1</sup> : le vieillissement de la population et dans une moindre mesure la hausse du chômage, ces deux tendances entraînant une proportion plus importante de personnes bénéficiaires de la redistribution publique. Ainsi, observe-t-on que 77,90 % des ménages bénéficiaient de transferts sociaux (revenus de remplacement, prestations familiales et autres transferts publics) en 1995 pour 76,05 % en 1994. Par contre, la proportion des ménages bénéficiant de revenus du travail est quasiment identique en 1994 et 1995 : 69,75 % et 69,78 %.

**Une croissance nuancée selon les types de revenus**

On rappellera qu'entre 1994 et 1995 le revenu disponible net mensuel moyen des ménages a connu une hausse de 2,69 % en francs constants ; toutefois, les revenus qui composent le revenu disponible net moyen n'ont pas tous évolué de la même manière entre ces deux années.

Lorsqu'on distingue les deux grandes familles de revenus, c'est-à-dire les

revenus primaires et les revenus de la redistribution publique, on observe que les premiers ont évolué plus lentement que les seconds.

Les revenus primaires mensuels moyens ont augmenté de 1,84 % de 1994 à 1995, alors que les prestations sociales mensuelles moyennes ont progressé de 4,76 % sur la même période. Les revenus du travail qui composent la plus grande part du revenu disponible et qui appartiennent au groupe des revenus primaires ont connu une des croissances les plus faibles parmi l'ensemble des revenus : hausse de 1,25 % entre 1994 et 1995.

L'évolution et la composition du revenu disponible net mensuel moyen entre 1994 et 1995 fixent pour l'ensemble des ménages bénéficiant du système de protection sociale luxembourgeois une première vue de la situation financière des ménages ; toutefois, cette approche synthétique dissimule des situations fort variées selon les catégories de ménages. La distinction qu'apporte le fractionnement des ménages en dix groupes de taille identique selon le montant de leur revenu disponible net (déciles) affine notre observation.

<sup>1</sup> Voir "Le revenu des ménages", série Niveau de vie, Pierre HAUSMAN, document PSELL 77, CEPS/I., Juin 1995.

**Des écarts de 1 à 7 entre le revenu disponible des ménages les plus défavorisés et les ménages les plus nantis**

En 1995, le revenu disponible net mensuel moyen des 10 % des ménages les plus défavorisés (1<sup>er</sup> décile) s'élevait à 41 331 Flux en francs constants, il était sept fois inférieur à celui des 10 % des ménages les plus nantis (10<sup>ème</sup> décile) qui se situait à 288 334 Flux en francs constants (cf. **tableau 2**). Cet écart s'est légèrement tassé par rapport à 1994, date à laquelle il était de 7,4. On remarquera, en fait, que ce sont les ménages les moins favorisés (appartenant aux premiers déciles) qui ont connu les hausses les plus sensibles de leur revenu disponible net entre 1994 et 1995 ; le taux d'augmentation du revenu disponible net diminue progressivement lorsqu'on atteint les déciles supérieurs. Malgré tout, les 50 % de ménages les moins favorisés (déciles 1 à 5) disposent de moins de 30 % de l'ensemble des revenus, alors que les 20 % des ménages les plus favorisés (déciles 9 et 10) disposent de 38 % de l'ensemble des revenus en 1995.

Selon les déciles, la formation du revenu disponible net ne s'opère pas de la même manière. Comme cela a

déjà été constaté dans l'analyse du revenu disponible net des ménages en 1994<sup>1</sup>, la part des revenus primaires progresse parallèlement au revenu disponible en 1995.

Les revenus primaires représentent 34,5 % du revenu disponible dans le 1<sup>er</sup> décile et 88,7 % dans le 10<sup>ème</sup> décile. Pour les ménages les moins favorisés, ce sont essentiellement les revenus de remplacement qui composent le revenu disponible des ménages ; il faut noter que, dans cette fraction de la population, les retraités, essentiels bénéficiaires des revenus de remplacement, tiennent une part importante. Par contre, parmi les ménages les plus favorisés, on retrouvera surtout des ménages où le nombre de personnes ayant un emploi est plus élevé. Ceci nous conduit à considérer les caractéristiques socio-démographiques des ménages pour tenter de comprendre l'écart entre les revenus.

**Bas revenus et revenus élevés : des ménages aux profils opposés**

Selon qu'ils disposent de bas revenus ou de revenus élevés, les ménages se caractérisent par des profils différents. Au travers de quelques caractéristiques socio-démographiques du ménage ou du chef de ménage

(cf. **tableau 3**), on constatera que la taille du ménage tient une place prépondérante dans la détermination du revenu disponible net.

Le revenu disponible net s'élève avec la taille du ménage ; d'une taille moyenne de 1,3 personnes par ménage dans le 1<sup>er</sup> décile, on passe à 3,6 personnes par ménage dans le dixième décile. Ces résultats étaient attendus dans la mesure où le nombre de revenus par ménage est fortement lié au nombre de personnes présentes dans le ménage et, par ailleurs, le revenu disponible croît parallèlement au nombre de revenus par ménage (cf. **tableau 4**). Attention, ce sont les revenus disponibles nets qui sont évalués et non pas les niveaux de vie ; l'évaluation de ces derniers apporterait des résultats forts différents dans la mesure où ils tiennent compte de la composition démographique du ménage.

En dehors du fait que les ménages disposant de bas revenus sont des ménages de taille modeste, ils se caractérisent par :

- un nombre élevé de retraités,
- un nombre peu élevé de personnes ayant un emploi,
- et une proportion importante de femmes « chef de ménage ».

**Tableau 2 : Revenu disponible net mensuel moyen et composition du revenu selon les déciles de ménages en 1994 et 1995**

Déciles selon RD net	RD net moyen mensuel en 1994	RD net moyen mensuel en 1995 en francs constants	Hausse (en %) du RD net moyen mensuel de 1994 à 1995	Part (%) des principales sources de revenus constituant le Revenu Disponible Net								
				Revenus primaires 1994	Revenus primaires 1995	R.de remplacement 1994	R.de remplacement 1995	Prestations familiales 1994	Prestations familiales 1995	Autres transferts publics 1994	Autres transferts publics 1995	TOTAL
1	39007	41331	6.0	38.6	34.5	59.9	63.6	1.5	1.8	0.0	0.0	100.0
2	56254	60549	7.6	42.7	33.8	54.2	63.1	3.0	2.9	0.1	0.2	100.0
3	68769	72680	5.7	40.2	41.4	55.8	55.0	3.9	3.5	0.1	0.0	100.0
4	81639	85508	4.7	51.3	52.5	43.4	42.1	4.9	5.1	0.4	0.3	100.0
5	95990	99619	3.8	54.0	60.5	39.7	34.0	6.0	5.0	0.3	0.6	100.0
6	111144	114384	2.9	65.1	65.4	28.1	27.9	6.6	6.4	0.2	0.2	100.0
7	129499	133505	3.1	72.3	69.5	22.6	25.1	4.8	4.8	0.3	0.5	100.0
8	153514	157718	2.7	78.1	80.3	17.2	14.4	4.7	5.1	0.0	0.1	100.0
9	186835	190001	1,7	83.0	81.9	12.3	12.6	4.7	5.1	0.0	0.4	100.0
10	287898	288334	0,1	88.9	88.1	8.1	8.5	2.8	2.8	0.2	0.6	100.0
<b>Ensemble</b>	<b>121062</b>	<b>124323</b>	<b>2.7</b>	<b>70.8</b>	<b>70.3</b>	<b>24.7</b>	<b>25.0</b>	<b>4.3</b>	<b>4.3</b>	<b>0.2</b>	<b>0.4</b>	<b>100.0</b>

Source : PSELL II-CEPS/I. 1994 et 1995

<sup>1</sup> "Le revenu des ménages en 1994", Pierre HAUSMAN, Population et Emploi/Conditions de vie des ménages, Statec, CEPS/I., IGSS, n°5, janvier 1997.

Tableau 3 : Caractéristiques socio-démographiques des ménages, par déciles selon le revenu disponible en 1994 et 1995

Déciles selon RD	Taille des ménages		Nombre d'enfants de moins de 15 ans		Nb de personnes avec pension		Nb de personnes ayant un emploi		Nombre de chômeurs		Caractéristiques du chef de ménage					
	1994	1995	1994	1995	1994	1995	1994	1995	1994	1995	âge moyen		%>59 ans		% de femmes	
											1994	1995	1994	1995	1994	1995
1	1.37	1.30	0.13	0.12	0.56	0.58	0.40	0.33	0.11	0.09	55.0	56.1	49.3	51.5	63.3	70.7
2	1.74	1.60	0.30	0.16	0.50	0.62	0.49	0.40	0.09	0.03	51.0	56.3	41.4	51.8	45.5	43.7
3	1.94	2.03	0.27	0.31	0.59	0.62	0.50	0.50	0.01	0.06	53.6	53.9	46.8	48.1	30.7	26.1
4	2.08	2.16	0.31	0.38	0.49	0.46	0.65	0.70	0.03	0.03	51.7	50.3	40.3	38.1	27.6	27.1
5	2.47	2.50	0.54	0.52	0.47	0.44	0.74	0.83	0.02	0.04	49.4	49.3	37.9	32.6	20.0	23.0
6	2.88	2.88	0.68	0.67	0.40	0.40	0.92	0.98	0.05	0.04	48.3	48.8	25.5	28.7	19.1	14.5
7	2.85	2.91	0.61	0.52	0.37	0.42	1.07	1.08	0.02	0.03	47.7	49.2	25.3	26.4	15.6	15.1
8	3.18	3.2	0.66	0.71	0.34	0.28	1.31	1.38	0.03	0.03	45.9	47.3	16.4	16.4	12.5	16.4
9	3.48	3.48	0.74	0.69	0.27	0.30	1.42	1.38	0.02	0.03	47.4	47.7	15.1	15.1	12.7	11.4
10	3.69	3.58	0.67	0.53	0.31	0.33	1.70	1.74	0.03	0.02	50.0	50.2	16.1	16.0	9.3	8.2
<b>TOTAL</b>	<b>2.57</b>	<b>2.56</b>	<b>0.49</b>	<b>0.46</b>	<b>0.43</b>	<b>0.44</b>	<b>0.92</b>	<b>0.93</b>	<b>0.04</b>	<b>0.04</b>	<b>50.0</b>	<b>50.9</b>	<b>31.4</b>	<b>32.5</b>	<b>25.6</b>	<b>25.6</b>

Source : PSELL II-CEPS/I. 1994 et 1995.

Tableau 4 : RD mensuel selon le nombre de revenus perçus à titre personnel ou par le ménage en 1995 (francs constants base 100 : 1994)

En revanche, les ménages ayant des revenus élevés ont des caractéristiques diamétralement opposées aux précédents. Outre le fait qu'ils sont de grande taille, ces ménages se définissent aussi par :

- un nombre plus élevé de personnes ayant un emploi,
- une proportion peu élevée de chefs de ménage âgés de 60 ans ou plus,
- un chef de ménage dans plus de neuf cas sur dix de sexe masculin.

Un revenu	71 086
Deux revenus	87 933
Trois revenus	120 461
Quatre revenus	141 768
Cinq revenus	162 050
Six revenus	169 724
Sept revenus	185 610
Huit revenus	214 626
Neuf revenus	260 320

Source : PSELL II-CEPS/I. 1994 et 1995

Par rapport à 1994, la composition socio-démographique des ménages selon les déciles en 1995 est globalement restée la même.

## Bilan de la précarité pécuniaire au Luxembourg

Pierre HAUSMAN – CEPS/INSTEAD

Le revenu minimum garanti (RMG) s'inscrit dans le cadre des mesures contribuant à la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale. Le RMG est octroyé sur base d'une évaluation des ressources financières des requérants ; lorsque ces ressources sont inférieures au barème RMG, un complément de revenu peut être versé.

Compte tenu des modalités propres à l'application de ce programme social, parler de pauvreté à propos des personnes/ménages vivant sous le seuil RMG ne semble pas correct. Le sort des personnes vivant sous le seuil RMG correspond davantage à une situation d'insécurité d'existence ou de précarité pécuniaire.

## LA PRECARITE A DIMINUE ENTRE 1994 ET 1995

Selon les données récoltées dans le cadre du programme PSELL, 3.9% des ménages disposaient, en 1994, de revenus inférieurs au barème RMG<sup>1</sup>. Cette proportion est plus élevée que celle enregistrée au début des années 90. Cette tendance s'inscrit dans un contexte particulier, à savoir : la légère contraction des revenus qui s'est opérée entre 1991 et 1994<sup>2</sup>.

De 1994 à 1995, les revenus des ménages progressent à nouveau (+ 2.69%, hors inflation). Comme le note F. Berger dans l'article précédent, cette hausse va davantage profiter aux ménages situés dans les tranches les plus basses du revenu<sup>3</sup>. Pareil mouvement devrait logiquement atténuer le volume de la précarité pécuniaire des ménages. C'est effectivement le résultat observé puisqu'en 1995 la fraction de ménages vivant sous le seuil RMG est ramenée de 3.9% à 3.0%.

## LA REPARTITION DES MENAGES AUTOUR DU SEUIL RMG

La proportion de ménages vivant sous le seuil officiel de pauvreté constitue évidemment une indication précieuse pour apprécier le volume de la précarité pécuniaire dans la population du pays. La répartition des ménages de part et d'autre de ce seuil fournit une information supplémentaire sur l'allure que revêt ce phénomène de précarité. La distance relative à laquelle se situent les ménages par rapport à la "norme" RMG permet alors de mieux caractériser les contours de cette précarité.

D'un point de vue théorique, différents scénarios peuvent se présenter et il est utile de signaler que ceux-ci n'ont pas des conséquences équivalentes au niveau des mesures politiques qu'il conviendrait de prendre ou de renforcer :

- Les ménages vivant **sous le seuil** peuvent se situer à une distance plus ou moins proche de celui-ci ; dans chaque cas de figure, l'effort nécessaire pour mener ces ménages jusqu'à leur revenu social minimum est, bien sûr, d'ampleur très différente.
- Un effectif variable de ménages se positionne au-dessus du seuil de précarité mais dans une zone néanmoins assez proche de celui-ci ; cette fraction de ménages vivant dans une **zone à risque de précarité** mérite, tout autant que la première, d'être suivie attentivement. Pourquoi ? Le fait que ces ménages se situent au-dessus de la ligne de pauvreté tient souvent à peu de choses. Qu'un revenu primaire diminue ou qu'une prestation sociale disparaisse du budget de tels ménages et ceux-ci se retrouveront inévitablement sous le seuil officiel de pauvreté/précarité. Le caractère **aléatoire** de cette position est d'autant plus important à signaler que ces ménages vivant en situation de risque potentiel ou avéré de précarité ne se différencient guère les uns des autres sur la plupart des caractéristiques socio-démographiques qui ont été examinées dans le cadre de cette étude<sup>4</sup>.

En pratique, qu'observe-t-on à cet égard ? Parmi les ménages vivant sous le seuil RMG :

- la moitié ne s'en écartaient que de 10%, en 1994
- contre un tiers, en 1995.

(cf. tableau 1)

Cette observation présente, sous un éclairage différent, la réduction de la précarité enregistrée au cours de cette brève période. Cette réduction (de 3.9% à 3.0%) s'accompagne, en fait, d'un renforcement des situations pécuniaires les plus sévères. En d'autres termes, l'évolution observée entre 1994 et 1995 pourrait être notée comme satisfaisante si l'on s'en tient à un bilan global ; ce jugement doit toutefois être modéré dans la mesure où l'on constate que la distance moyenne séparant les ménages "précaires" du seuil RMG s'est, en réalité, accrue.

Cette évolution est somme toute logique. L'augmentation générale des revenus (94-95) observée au sein de l'ensemble de la population a permis, en premier lieu, aux ménages positionnés tout près de ce seuil en 1994, de le franchir en 1995<sup>5</sup>.

On notera, en outre, que la proportion de ménages localisés dans la zone à risque de précarité (+ 20% au-dessus du seuil RMG) a aussi diminué entre 1994 et 1995 (4.8-->4.1%). Au total, la part des ménages "en situation de précarité" ou en "risque de précarité" est alors passée de 8.7 à 7.1%.

Tableau 1 : Distance relative des ménages par rapport au seuil RMG : 1994-1995

Rapport entre le R.D. immunisé des ménages et le seuil RMG	1994		1995	
	%	% cumulés	% cumulés	%
Le R.D. se situe à :				
< de 50% des seuils	0.1	0.1	0.5	0.5
50-80% des seuils	0.9	1.0	1.2	0.7
80-90% des seuils	1.0	2.0	1.9	0.7
90-100% des seuils	1.9	<b>3.9</b>	<b>3.0</b>	1.1
100-120% des seuils	4.8	<b>8.7</b>	<b>7.1</b>	4.1
120-150% des seuils	10.2	18.9	15.1	8.0
150-175% des seuils	10.5	29.5	27.1	12.0
175-200% des seuils	8.3	37.8	37.0	9.9
200-300% des seuils	33.1	70.9	70.9	33.9
300% et plus des seuils	29.1	100.0	100.0	29.1
<b>Total</b>	<b>100.0</b>			<b>100.0</b>

zone à risque de précarité

Source : Programme PSELL II, 1994-1995, CEPS/Instead & Statec.

<sup>1</sup> Cette estimation résulte d'une comparaison entre, d'une part, le revenu net disponible des ménages calculé à partir des données PSELL et, d'autre part, le barème RMG appliqué au cours de l'année 1994 (nombre indice : 512.2). En pratique, cette comparaison met en œuvre des montants nets, le R.D. étant immunisé des différents articles spécifiés dans la loi RMG. Par ailleurs, le montant RMG pris ici comme référence exclut toute compensation pour loyer.

<sup>2</sup> Cf. "Evolution du Revenu Disponible des ménages entre 1985 et 1994", in *Recueil d'études sociales*, Document PSELL n° 100, pp. 149-152, CEPS/Instead, Differdange, 1997.

<sup>3</sup> Celles qui sont inférieures à 50 000 Flux et même à 100 000 Flux par mois.

<sup>4</sup> Les résultats de cette comparaison seront publiés prochainement dans un cahier PSELL consacré à l'étude de la précarité.

<sup>5</sup> Cette remarque générale ne signifie cependant pas que tous les ménages vivant sous le seuil RMG sont les mêmes en 1994 et 1995.

**Tableau 2 : Proportions d'individus, bénéficiaires du complément RMG ou de prestations du F.N.S., vivant sous le seuil RMG ou en risque de précarité par canton (année 1994)**

<b>Cantons</b>	<b>% Bénéf. RMG/SNAS <sup>1</sup></b>	<b>% Individus sous le seuil RMG <sup>2</sup></b>	<b>% Individus sous le seuil RMG et en risque de précarité <sup>2</sup> (0-120% du seuil RMG)</b>
Luxembourg-Ville	1.90	4.4	9.8
Capellen	0.82	2.7	6.9
Esch-sur-Alzette	2.32	5.2	11.9
Luxembourg-Campagne	0.50	1.0	3.2
Mersch	1.16	2.6	6.6
Clervaux	2.84	8.4	14.0
Diekirch	2.07	5.5	5.9
Rédange	1.86	5.5	10.0
Vianden	2.38	(0.0)	(0.0)
Wiltz	2.61	7.4	15.8
Echternach	1.86	8.1	15.6
Grevenmacher	1.87	4.0	8.1
Rémich	1.45	5.0	5.6
<b>Ensemble du pays</b>	<b>1.79</b>	<b>4.5</b>	<b>9.3</b>

<sup>1</sup> Source : Rapport SNAS, 1996, p.32

<sup>2</sup> Source : Programme PSELL II, 1994, CEPS/Instead & Statec

### **L'IMPACT DU PROGRAMME RMG EN 1994**

Selon l'étude PSELL, quelque 3.9% de l'ensemble des ménages disposaient de ressources inférieures au seuil RMG, en 1994 ; durant cette même année, 2% des ménages ont perçu un complément RMG ou d'autres prestations fournies par le F.N.S.<sup>1</sup>.

Si l'on se réfère ensuite à la population des individus (et non plus à celle des ménages), on obtient des proportions légèrement différentes. En 1994 :

- 4.5% des habitants du pays vivaient en situation de précarité pécuniaire
- et 2.1% auraient bénéficié (de façon directe ou indirecte) d'un complément RMG ou d'autres prestations versées par le F.N.S.<sup>2</sup>(cf. tableau 4).

Cette estimation de la précarité pécuniaire par rapport à la population des individus ne fournit pas seulement une indication plus précise quant à l'ampleur du phénomène examiné mais aussi quant à sa composition. Comme le montre le tableau 3, les enfants à charge sont, en effet, sur-représentés au sein du groupe de personnes vivant en situation de précarité.

**Tableau 3 : Répartition des personnes vivant en-dessous et au-dessous du seuil RMG**

	<b>Pers. vivant au-dessous du seuil RMG %</b>	<b>Pers. vivant en dessous du seuil RMG %</b>	<b>TOTAL</b>
- Adultes	73.8	60.3	73.2
- Enfants à charge	26.2	39.7	26.8
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Programme PSELL II, 1994, CEPS/Instead & Statec

### **Dans quelle mesure le programme R.M.G. réduit-il la précarité pécuniaire ?**

D'une manière générale, l'évaluation de l'efficacité des transferts sociaux constitue un domaine difficile à traiter et encore peu développé dans les recherches socio-économiques. Il n'y a, par exemple, guère de consensus à propos des techniques à utiliser ; et ceci n'a rien d'étonnant si l'on sait que les évaluations fournissent des résultats différents selon la référence adoptée (politique/économique) et qu'il existe aussi plusieurs manières d'envisager et de mesurer, dans chaque cas de figure, la notion d'efficacité.

L'approche retenue pour cette étude s'inspire de travaux antérieurs dans lesquels certaines méthodes étaient déjà proposées et appliquées à cette question de l'efficacité des transferts sociaux<sup>3</sup>. Plus précisément, nous utiliserons ici, parmi les différentes solutions disponibles, la variante la plus simple qui consiste à évaluer l'efficacité du R.M.G. à partir du taux de réduction des "individus à sécuriser". Cette méthode limite l'appréciation de l'efficacité à partir des seuls effectifs de la population concernée<sup>4</sup>. De ce point de vue, l'efficacité de l'intervention du programme RMG peut être abordée sous deux angles différents.

<sup>1</sup> Extrapolée au niveau de la population, cette proportion représente environ 3140 ménages. Cette estimation correspond, à quelques dizaines près, au total enregistré dans le bilan administratif publié par l'I.G.S.S. : 3073 communautés domestiques ont, en effet, perçu des revenus du F.N.S., en 1994 (cf. Rapport général sur la sécurité sociale, I.G.S.S., 1994, p. 294).

<sup>2</sup> Selon le rapport du SNAS relatif au RMG, 1.79% des habitants du pays ont bénéficié du complément RMG ou d'autres prestations versées par le F.N.S., en 1994 (cf. Le revenu minimum garanti au Grand-Duché de Luxembourg, 3<sup>e</sup> rapport adressé à la Chambre des Députés - Juillet 1996 - Conseil Supérieur de l'action sociale, p. 32. Voir aussi la comparaison par canton, ci-dessus).

<sup>3</sup> Cf. "Les indicateurs sociaux de pauvreté : Tableaux de base et documentation" . Document PSELL n°21, P.HAUSMAN (1990), "Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté." Document PSELL n°39, P.HAUSMAN (1990), "Les effets de la protection sociale dans la Communauté Européenne." Document PSELL n°50 P.HAUSMAN (1993), "Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale." Document PSELL n°66 P.HAUSMAN (1994).

<sup>4</sup> D'autres variantes permettent d'examiner l'effet des transferts sociaux sur la précarité/pauvreté à partir des masses de revenus compensées (ex. : réduction brute ou nette du fossé de pauvreté).

- ◆ Quel est l'impact du programme RMG au niveau de la population bénéficiaire ?

Comme le montrent les chiffres présentés dans le tableau 4, seuls sept bénéficiaires du RMG sur dix ont, en permanence, disposé de ressources supérieures au seuil RMG, tout au long de l'année 1994. A l'inverse, trois bénéficiaires sur dix ont vécu, au cours de la même année, dans un ménage dont le revenu était, en moyenne, inférieur au barème RMG. Cette situation peut paraître surprenante au premier abord mais elle s'explique parfaitement si l'on tient compte du décalage inévitable existant entre le moment de l'introduction d'une requête au titre du RMG et celui où le complément est effectivement versé. Un tel délai varie selon la complexité que revêt l'instruction de chaque dossier. Et la proportion de 70% reflète principalement la vitesse de réaction de l'administration aux demandes qui lui sont adressées. Un score égal à 100% signifierait alors que l'administration satisferait instantanément toutes les demandes éligibles.

- ◆ Dans quelle mesure le programme RMG réduit-il l'effectif des personnes vivant en insécurité pécuniaire ?

Il n'est évidemment pas raisonnable de limiter l'évaluation de l'efficacité du programme RMG au champ des seuls bénéficiaires (soit aux 8572 individus comptabilisés à la col. 2 du tableau 4). Pareille évaluation doit aussi inclure les nombreux individus qui, bien que vivant sous le seuil de précarité, n'ont pas bénéficié du complément RMG<sup>1</sup>. Partant du tableau 5, on peut estimer à 24133 unités l'effectif des personnes qui se trouveraient en situation de précarité pécuniaire sans l'intervention du programme RMG. Cet effectif représente le groupe-théorique du programme RMG ou, en d'autres termes, l'ensemble des individus qui devraient être "sécurisés" par ce programme.

Le tableau 5 dresse le bilan de la population tel qu'il se présente avant et après l'intervention du programme RMG.

**Tableau 4 : Répartition de la population (individus) bénéficiaire ou non du programme RMG par rapport au seuil RMG**

Position par rapport au seuil RMG	Non bénéficiaires RMG	Bénéficiaires RMG	Total	Non bénéficiaires RMG	Bénéficiaires RMG
	C.A. * col. 1	C.A. * col. 2	C.A. * col. 3	% col. 4	% col. 5
au-dessus du seuil	379616	5985	385601	96.1	69.8
en-dessous du seuil	15561	2587	18148	3.9	30.2
<b>Total</b>	<b>395177</b>	<b>8572</b>	<b>403749</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

\* Chiffres absolus : Estimations pour la population du pays.  
Source : Programme PSELL II, 1994, CEPS/Instead & Statec

**Tableau 5 : Situation de la population (individus) AVANT et APRES l'intervention du programme RMG**

	Ensemble de l'année 1994			Situation mensuelle après versement RMG	
	Avant	Effet RMG	Après		Effet RMG
en sécurité pécuniaire avant RMG (> seuil)	379616	+ 5985	385601	388188	+ 8572
en insécurité pécuniaire après RMG (< seuil)	24133	-5985	18148	15561	-8572
<b>Ensemble</b>	<b>403749</b>		<b>403749</b>	<b>403749</b>	

Source : Programme PSELL II, 1994, CEPS/Instead & Statec

Selon le scénario envisagé<sup>2</sup>, l'effet brut du programme RMG varie entre 24.8 et 35.5%. Cela signifie que l'intervention de ce programme a permis de "sécuriser" (sur le plan financier) entre 24.8 et 35.5% de l'effectif des personnes vivant en situation de précarité pécuniaire au cours de l'année 1994.

### **EFFICACITE SPECIFIQUE DU PROGRAMME RMG**

Contrairement au scénario qui vient d'être envisagé, le groupe-cible du programme RMG n'est pas constitué par l'ensemble des personnes vivant en situation de précarité pécuniaire mais uniquement par celles qui satisfont à certaines dispositions énumérées dans la loi et dont les plus restrictives concernent l'âge du demandeur (minimum 30 ans) ainsi que la durée de résidence de celui-ci sur le territoire national (10 ans). Compte tenu de ces dispositions, la réduction de l'effectif à "sécuriser"

correspondant à 24.8% (ou 35.5%) ne constitue qu'une évaluation générale ou brute de l'efficacité du programme RMG. Pour avoir une idée plus exacte de l'efficacité spécifique de ce programme, il convient donc de rapporter son action au groupe de personnes satisfaisant aux critères énumérés dans le cadre de la loi RMG. Et l'effectif de ce groupe ne correspond pas aux 24 133 unités sur lesquelles a porté l'évaluation précédente mais à un total de 16 758 unités (estimation). Comme l'indique le tableau 6, quelque 7 375 personnes doivent être exclues du champ d'intervention RMG du fait que les critères d'âge et/ou de résidence ne sont pas remplis par le requérant principal des ménages dans lesquels vivent ces personnes. Il s'ensuit que, parmi les 16758 personnes vivant en situation d'insécurité pécuniaire, 8 572 ont été "sécurisées" par l'intervention du programme RMG. En conséquence, on peut dire que l'efficacité spécifique du programme RMG atteint pratiquement 50% ; ce qui signifie que,

<sup>1</sup> En se référant au tableau 4, il convient dès lors d'additionner les 8572 bénéficiaires (col. 2) et les 15561 individus non bénéficiaires vivant sous le seuil RMG (col. 1) ; on obtient alors un total de 24133 unités repris dans le tableau 5. Les deux scénarios correspondent aux deux parties du tableau 5.

<sup>2</sup> Dans le premier cas, l'évaluation s'applique à la situation financière mesurée sur l'ensemble de l'année 1994. Dans le second cas, on considère que tous les bénéficiaires RMG ont franchi le seuil de pauvreté au moment où le complément leur a été versé (même si le bilan réalisé sur douze mois les maintient sous ce seuil en raison des délais évoqués au point précédent).

parmi les personnes en insécurité pécuniaire, une sur deux a été sécurisée par l'intervention du programme RMG.

Comme on s'y attendait, l'effet de ce programme est nettement plus sensible dès lors que son évaluation porte sur le groupe des personnes réellement éligibles selon les dispositions énumérées dans la loi. Toutefois, cette performance qui permet de "sécuriser" à peine 50% des personnes concernées, pourrait sans doute être mal interprétée. Pour bien comprendre ce bilan, il est utile de rappeler que toutes les personnes en droit de réclamer un complément RMG ne le font pas nécessairement. A cela, il y a plusieurs raisons. Après huit ans d'application du programme (en 1994), les avantages offerts par la loi RMG ne sont pas encore connus de tous. La connaissance relative à ce programme progresse dans la population, année après année ; mais près de 30% des ménages déclaraient encore ne pas en être informés, en 1992. De plus, cette information est inégalement répartie ; elle est plus souvent partagée par les ménages luxembourgeois que par les ménages étrangers. Ce phénomène apparaît aussi dans notre bilan : les étrangers représentent plus de la moitié des personnes éligibles pour le programme RMG mais non bénéficiaires de celui-ci. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus général, bien décrit dans le troisième rapport du S.N.A.S. adressé à la Chambre des Députés : "... il n'y a pas de mesure explicite visant à garantir l'information des personnes les plus démunies"<sup>1</sup>.

#### **Ce que "précaire" ou "pauvre" veut dire :**

Certains ménages ne sont pas ou insuffisamment informés à propos du programme RMG et ne réclament donc pas de complément bien que ce droit leur soit ouvert. D'autres hésitent sans doute à entreprendre pareille démarche pour éviter d'exposer leurs enfants (ou parents) à certaines conditions prévues dans la loi elle-même (ex. : obligation alimentaire). Ces premières explications sont bien connues des personnes impliquées dans la mise en œuvre du programme RMG ; toutefois, elles admettent

**implicitement** que tous les ménages vivant sous le seuil RMG font partie de la fraction la plus démunie de la société.

Mais est-ce bien le cas ? On pourrait, par exemple, supposer que certains ménages n'ont aucune intention de réclamer le complément RMG, tout simplement parce qu'elles estiment n'en avoir pas besoin. Cette position ne se veut en aucun cas provocatrice. Par contre, elle soulève plusieurs questions épineuses :

- Les ménages vivant sous le seuil RMG sont-ils tous pauvres ? Si oui, ne devraient-ils pas alors tous prétendre au complément RMG ?
- A contrario, si ces ménages n'entreprennent pas une telle démarche, n'est-ce pas le signe qu'ils ne s'identifient pas à cette fraction de la société ? Et, dans ce cas, le seuil RMG constitue-t-il une limite pertinente pour circonscrire la pauvreté ou, tout au moins, la précarité pécuniaire ?

Il serait prétentieux de vouloir répondre correctement à ces différentes questions dans le cadre limité de cet article<sup>2</sup>. Mais le fait de s'interroger sur les raisons incitant de nombreux ménages à ne pas faire valoir leur droit bien qu'ils soient éligibles pour le programme RMG, nous renvoie inévitablement à un problème de fond : "Que mesure le seuil RMG ?" - La pauvreté ? Ce n'est pas aussi simple que cela . Tout le monde s'accorde facilement sur le fait que la pauvreté recouvre des désavantages bien plus divers que ceux associés à des moyens monétaires restreints. C'est la raison pour laquelle, dès le début de cet article, il a été signalé que la matière traitée relevait davantage du domaine de la précarité pécuniaire. Pour exposer rapidement les difficultés (et les incertitudes) liées à l'usage du RMG comme mesure de la précarité (et plus encore de la pauvreté), les résultats obtenus peuvent être comparés aux bilans fournis par deux autres méthodes relevant aussi d'une conception "monétaire", mais "relative" de la pauvreté.

**Tableau 6 : Champs d'application pour évaluer l'efficacité brute ou spécifique du programme RMG (estimations pour la population ; chiffres absolus)**

	<i>Efficacité brute</i>	<i>Efficacité spécifique</i>	
		nbre de personnes éligibles/prog. RMG	nbre de personnes non éligibles
en insécurité AVANT l'intervention RMG	24133	16758	7375
bénéficiaires RMG	8572	8572	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2703 : CM&lt;30 ans</li> <li>• 4672 : résid&lt;10 ans</li> </ul>
Réduction de l'insécurité (%)	35.5	48.9	

Source : Programme PSELL II 1994, CEPS/Instead & Statec

**Tableau 7 : Proportions de ménages informés à propos de la loi RMG**

<i>Ensemble des ménages</i>		<i>Chefs de ménage</i>			
1988	1992	Nationalité lux.		Nationalité étrangère	
		1988	1992	1988	1992
66.5	72.6	72.2	76.3	44.5	52.9

Source : Programme PSELL I, 1988 et 1992 CEPS/Instead

<sup>1</sup> Le RMG au G.D.L., Troisième rapport, op. cit., p.45.

<sup>2</sup> L'examen de ces questions sera approfondi dans un prochain Document PSELL.

Comme on le voit dans le tableau 8, ces différentes mesures conduisent à des estimations très variables de la proportion de ménages vivant sous les différents seuils de précarité/pauvreté. La variante la plus "généreuse" estime ainsi une proportion de ménages précaires trois fois plus élevée que celle obtenue à partir de la norme RMG. De plus, l'absence de démarche<sup>1</sup> en vue de l'obtention du complément RMG peut être maintenant mieux comprise à partir de nouveaux éléments :

1. Interrogés sur le degré de difficulté qu'ils rencontrent pour vivre avec leurs propres ressources disponibles, **32%** des ménages situés sous le seuil RMG déclarent que "leur revenu leur permet de vivre facilement, plutôt facilement ou très facilement". Cette proportion est encore plus élevée pour les différentes variantes des deux autres lignes de pauvreté relative examinées.
  2. Lorsqu'on demande, en outre, aux ménages d'estimer quel serait "le revenu minimum nécessaire pour qu'ils puissent tout juste joindre les deux bouts", les ménages vivant sous le seuil RMG annoncent, à concurrence de 58.2%, un montant inférieur à leur propre revenu disponible (et ce pourcentage est encore bien plus élevé pour trois des quatre lignes de pauvreté relative envisagées).
- A la lecture de ces résultats, il paraît évident qu'il existe un écart important entre :

**Tableau 8 . Proportions de ménages sous le seuil de précarité : Comparaison entre l'approche RMG et deux lignes de pauvreté relatives (RD/UC) / opinion des ménages concernant leur niveau de ressources**

Méthode	Champ : Ensemble des ménages	Champ : Ménages vivant sous le seuil	
	Sous le seuil	Opinion des ménages sur : RD permet de vivre facilement	RD > Rmin.
	%	%	%
1. RMG	3.9	32.0	58.2
2. RD/UC <sup>2</sup> – variante S.N.A.S. <sup>3</sup>			
2.1. 50% RD/UC moyen	12.6	40.2	72.5
2.2. 50% RD/UC médian	8.3	36.2	70.1
3. RD/UC – variante Eurostat/Panel communautaire de ménages <sup>4</sup>			
3.1. 50% RD/UC moyen	9.1 <sup>5</sup>	37.0	64.6
3.2. 50% RD/UC médian	5.9	34.8	58.1

Source : Programme PSELL II, 1994 CEPS/Instead & Statec

Note de lecture (col.2) : Parmi les ménages vivant sous le seuil RMG, 58.2% déclarent pour leur revenu minimum dont ils devraient disposer pour "joindre tout juste les deux bouts", un montant inférieur à leur revenu disponible. (L'expression "RD > Rmin." signifie que le RD du ménage est plus élevé que cette estimation du revenu minimum)

- d'une part, l'avis qu'émettent les ménages sur leur propre situation
- et, d'autre part, les diagnostics en précarité produits à partir des différentes méthodes testées.

Il reste donc à expliquer pourquoi ces ménages vivant sous le seuil de précarité fournissent, en si grand nombre, des évaluations de leur propre situation qui contredisent leurs conditions pécuniaires objectives au moment de l'enquête. Résoudre ce problème permettra aussi de mieux comprendre pourquoi une forte proportion de ménages vivant en insécurité pécuniaire ne font pas valoir leur droit au complément RMG.

Selon les premiers travaux menés dans cette direction, il semble que, parmi les ménages vivant sous le seuil RMG, certains analysent leur situation de manière non catastrophique pour les raisons suivantes :

- ces ménages ont moins de frais pour leur logement<sup>6</sup> ;
- ils disposent plus souvent aussi de biens patrimoniaux leur permettant d'envisager leur situation présente avec sérénité bien que leurs revenus actuels soient fort modestes ;
- ils contractent moins souvent des emprunts pour financer l'achat de biens de consommation non durables.

## L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994

### Bernard GAILLY – CEPS/INSTEAD

#### Contexte général

Entre 1985 et 1994, la richesse du pays (mesurée par le P.I.B.) n'a cessé de croître. Il faut toutefois distinguer deux périodes. Entre 1985 et 1989, la consommation des ménages augmente moins vite que leurs revenus

(26% contre 29.6%). Dans le même temps, les crédits immobiliers consentis aux ménages voient leur montant doubler. A partir de 1990, la croissance du P.I.B. ralentit (23% contre 40.1% entre 1985 et 1989). Le revenu réel des ménages ne gagne plus que 1.9% et, cette fois, la consommation progresse beaucoup

plus vite : 16.7%. Dans ce nouveau contexte de 'désépargne', les crédits immobiliers entrent dans une phase de stagnation (+ 0.6% entre 1990 et 1994).

Le comportement des ménages en matière d'endettement peut se comprendre dans le cadre de ce

<sup>1</sup> dans le chef des ménages pour lesquels ce droit est théoriquement fondé.

<sup>2</sup> Revenu disponible par unité de consommation

<sup>3</sup> Revenu disponible "immunisé" – Adultes : 0.7 ; enfants à charge : 0.5

<sup>4</sup> Adultes (15 ans et plus) : 0.5 ; enfants : 0.3

<sup>5</sup> Ce résultat s'écarterait sensiblement des 14% de ménages pauvres au Luxembourg, annoncés dans une publication récente d'Eurostat (cf. Statistiques en bref – Population et Conditions Sociales 1997 – 6 Eurostat). La différence de cinq points entre les deux proportions tient sans doute aux tailles inégales des échantillons utilisés qui influencent la précision des estimations : 3000 ménages pour le programme PSELL et seulement 1000 pour le Panel communautaire des ménages (la méthode de calcul étant, bien entendu, rigoureusement identique).

<sup>6</sup> que les autres ménages vivant, eux aussi sous le seuil RMG, mais émettant une opinion négative sur leur situation.

contexte. Durant la première période, propice à l'épargne et à l'investissement, la proportion de ménages endettés passe de 41.3% à 51.6% mais leur taux d'endettement reste stable (21.8% en 1985 et 20.7% en 1989). Inversement, durant la seconde période, la proportion de ménages endettés arrête de progresser (54.1% en 1990 et 53.5% en 1994) mais leur dette commence à peser plus lourdement sur leur revenu (20.5% en 1990 et 23.0% en 1994).

**Tableau 1 : Repères macro-économiques (en flux constants)**  
Indices (1985= 100)

	1985	1989	1990	1994
P.I.B. <sup>(1)</sup>	100.0	140.1	143.1	176.2
Consommation <sup>(2)</sup>	100.0	126.0	135.7	147.2
Crédits immobiliers aux résidents – secteur résidentiel <sup>(3)</sup>	100.0	198.3	237.8	239.4
Revenu mensuel net <sup>(4)</sup>	100.0	129.6	133.9	136.4
Proportion de ménages endettés	41.3%	51.6%	54.1%	53.5%
Taux d'endettement des ménages endettés	21.8	20.7	20.5	23.0

1. P.I.B. Version S.E.C. Source : Statec déc. 1996
2. Source : Statec déc. 1996
3. Source : Statec déc. 1996 (indice 1986=100)
4. Source : P.S.F.I.L. 1985 – 1994. C.F.P.S./ I.

### Qui s'endette le plus souvent pour son logement ?

Les ménages s'endettent massivement pour acquérir leur logement jusqu'à l'âge de 34 ans. A partir de 35 ans et à mesure qu'ils avancent en âge, les ménages remboursent de moins en moins souvent ce type d'endettement (Tableau 2). Ce phénomène de 'désendettement' n'est pas seulement dû à la progression de l'âge du chef de ménage. Nous l'avons montré dans d'autres études, les générations précédentes, à âge équivalent, avaient une plus faible propension à s'endetter dans ce domaine.

### Qui s'endette le plus souvent pour des biens de consommation ?

Les dettes de consommation sont particulièrement répandues dans la génération des moins de 30 ans (54.5%). Elles deviennent ensuite de moins en moins fréquentes dans les générations précédentes. L'âge de 55 ans apparaît comme un seuil important.

La proportion de ménages endettés pour des biens de consommation diminue de moitié en passant de 30%, entre 52 et 55 ans, à 15%, à partir de 56 ans. A noter encore, les ménages de personnes isolées, jeunes ou moins jeunes, s'endettent moins souvent que les autres (18.5% contre 29% pour l'ensemble des ménages concernés (Tableau 3).

### Qui est le plus lourdement endetté pour son logement ?

Le taux d'endettement d'un ménage se calcule en rapportant le montant des remboursements mensuels liés à ses dettes au montant total de son revenu mensuel net disponible (pas seulement le ou les salaires).

Le taux d'endettement pour le logement diminue en fonction de deux caractéristiques du ménage : le nombre d'adultes qu'il compte et son revenu. Plus le nombre d'adultes est élevé et plus les revenus sont

importants, moins le logement pèse sur le budget mensuel du ménage. A noter, les ménages dont les revenus sont les plus bas (1<sup>er</sup> décile<sup>1</sup>) consacrent, en moyenne, 42.3% de leur budget mensuel au remboursement de leur habitation quel que soit, par ailleurs, le nombre d'adultes vivant dans ces ménages. Ceci correspond au double du taux d'endettement moyen de l'ensemble des ménages qui accèdent actuellement à la propriété (21.0%) (Tableau 4).

### Qui est le plus lourdement endetté par des emprunts à la consommation ?

Ce sont, une fois encore, les ménages dont les revenus sont les plus faibles (1<sup>er</sup> décile), qui supportent la plus lourde charge en matière d'endettement pour des biens de consommation (26% de leur revenu mensuel net disponible).

**Tableau 2 : L'endettement pour le logement en 1994**

Profil des ménages	Proportion d'endettés
1. C.M. <sup>(1)</sup> < 30 ans	88.7 %
2. C.M. 30 – 34 ans	94.0 %
3. C.M. 35 – 39 ans	90.3 %
4. C.M. 40 – 44 ans	81.7 %
5. C.M. 45 – 49 ans	67.9 %
6. C.M. 50, 51 ans	60.5 %
7. C.M. 52, 53 ans	56.3 %
8. C.M. 54, 55 ans	47.9 %
9. C.M. 56 et plus	39.6 %
10. C.M. ne travaille pas	18.9 %
11. C.M. pas propriétaire	4.5 %
<b>Total échantillon</b>	<b>38.3 %</b>

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

(1) C.M. = chef de ménage

**Tableau 3 : L'endettement pour la consommation en 1994**

Profil des ménages	Proportion d'endettés
1. C.M. < 30 ans	54.5 %
2. C.M. 30 – 34 ans	46.9 %
3. C.M. 35 – 44 ans	40.3 %
4. C.M. 45 – 51 ans	37.7 %
5. C.M. 52 – 55 ans	30.0 %
6. C.M. 56 ans et plus	15.0 %
7. personnes isolées	18.5 %
<b>Total échantillon</b>	<b>29.0 %</b>

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

<sup>1</sup> Décile : tous les ménages sont classés selon l'ordre croissant de leur revenu et divisés en 10 groupes de taille égale représentant chacun 10% de l'ensemble des ménages. Le premier décile regroupe donc les ménages qui appartiennent aux 10% de l'ensemble des ménages qui disposent des revenus les plus bas. Le dixième décile regroupe les 10% des ménages qui disposent des revenus les plus élevés.

Mais ils ne sont pas seuls : les ménages dont les revenus sont un peu plus élevés (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> déciles), qui ont contracté plusieurs emprunts à la consommation, consacrent également, en moyenne, plus du quart de leur

revenu au remboursement de ces dettes. Le taux d'endettement diminue ensuite progressivement sous deux conditions : que le revenu du ménage s'élève et que ce ménage ne multiplie pas les achats à crédits (**Tableau 5**).

**Tableau 4 : Taux d'endettement pour le logement**

Profil des ménages	Taux d'endettement moyen
1. R.D. (1) 1 <sup>er</sup> décile	42.3 %
2. 1 adulte isolé, tous déciles	27.7 %
3. 2 adultes, 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> déciles	26.9 %
4. 2 adultes, 4 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> déciles	20.2 %
5. 3 adultes, 7 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> déciles	18.4 %
6. 3 adultes et plus, 7 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> déciles	14.1 %
<b>Total échantillon</b>	<b>21.0 %</b>

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

(1) R.D. : Revenu mensuel net Disponible.

**Tableau 5 : Taux d'endettement moyen pour la consommation**

Profil des ménages	Taux d'endettement moyen
1. 1 <sup>er</sup> décile / 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> déc. et plus d'1 emprunt	26.0 %
2. 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> déc. et 1 emprunt / Ts. autres déc. et plus d'1 emprunt	17.6 %
3. 4 <sup>ème</sup> décile et 1 emprunt	12.6 %
4. 5 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup> déciles et 1 emprunt	11.5 %
5. 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> déciles et 1 emprunt	8.5 %
<b>Total échantillon</b>	<b>13.9 %</b>

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.